



# COLLÈGE HENRI MARTIN

I, Rue Gabriel Girodon 02100 Saint-Quentin



# ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 5 novembre 2020

Monsieur le Principal rappelle que c'est sous sa nouvelle forme que se réunit ce Conseil d'Administration. Exceptionnellement, les suppléants sont invités mais n'ont pas le droit de vote. Il contrôle si le quorum est atteint.

Monsieur le Principal propose de répartir la prise du secrétariat sur l'année scolaire 2020-2021 :

- 1- Mise en place des commissions (secrétariat assuré par les Parents d'Elèves).
- 2- Exercice budgétaire (secrétariat assuré par Monsieur l'Intendant).
- 3- DGH rentrée 2020 (secrétariat assuré par La Direction).
- 4- Compte financier 2019 (secrétariat assuré par l'équipe pédagogique).
- 5- Projet d'établissement et contrat d'objectif (secrétariat assuré par Monsieur le Principal-adjoint)
- 6- Bilan de l'année scolaire (secrétariat assuré par la Direction).

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'Administration.
- Mise en place des commissions 2020-2021.
- Affaires financières DBM.
- Contrats et conventions diverses.
- Les devoirs faits, remédiation en 6<sup>ème</sup>, IMP.
- Sorties pédagogiques, voyages pédagogiques, journée des arts.
- Questions diverses.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

I. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'Administration.

Adoption à l'unanimité.

II. Mise en place des commissions 2020-2021.

Rappels sur chacune des commissions.

- Conseil pédagogique (propre au collège) : coordonateurs et extension possible en fonction des sujets pédagogiques abordés. Il est possible de se réunir à la demande de la direction pour aborder toute question pédagogique liée au bon fonctionnement des disciplines. Le Conseil pédagogique permet de préparer le travail de la commission permanente et du CA.
- <u>- Commission permanente (propre au collège)</u>: aborde toutes les modalités pédagogiques de bon fonctionnement à présenter aux membres du CA pour validation.
- <u>Conseil d'administration CA</u>: aborde tous les points (pédagogiques-financiers-organisation-sécurité-santé-internat-externat-matériel,...) pour assurer le bon fonctionnement normal de la structure.
- Commission Hygiène et Sécurité CHS (commun à la cité scolaire) : aborde tous les problèmes liés à la mise en sécurité (droit de retrait) et d'hygiène (restauration-internat-respect des protocoles,...) concernant la cité scolaire.
- Conseil de vie collégienne CVC (propre au collège) : rassemble les délégués de classe et des volontaires par classe afin d'aborder les problèmes ou les actions de vie collégienne.
- -Commission éducative (propre au collège) : aborde les problèmes liés au comportement des élèves après de nombreux rappels et propose un ultime engagement.
- Conseil de discipline (propre au collège): sanction maximale qui prévoit une exclusion définitive ou avec sursis pour non respect de l'engagement pris en commission de vie éducative.
- Comité d'Education à la Santé et à la citoyenneté CESC : commission qui analyse les problèmes de citoyenneté (valeurs de la République) et de santé qui peuvent apparaître au sein de l'établissement.

Monsieur le Principal donne la parole à Monsieur l'Intendant afin de compléter les tableaux pour les membres volontaires.

Adoption à l'unanimité.

### III. Affaires financières DBM.

> DM/les Bop

Adoption à la majorité, 1 abstention.

### IV. Contrats et conventions diverses.

a) Convention de partenariat, programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire; mise en place de la mini-entreprise sortie EPAHDF; droit d'inscription 300.00€; projet soutenu par Madame PICHOT dans le cadre de la technologie.

Adoption à la majorité, 1 abstention.

- b) Convention pour l'accueil des élèves dans le dispositif relais de St-Quentin 2020/2021.
- Convention à signer entre Jean Moulin, Montaigne et collège Henri Martin.
- Objet : prise en charge des frais (transport, restauration) liés au dispositif atelier relais.

### Adoption à l'unanimité.

- c) Convention de mise à disposition du Palais de Fervaques dans le cadre du projet « Dire lire écrire au musée » le jeudi 20 mai 2021. Ce projet est porté par le collège et le lycée.
- Objet : signature de la convention.

### Adoption à l'unanimité.

- d) Convention locale du challenge : « La plasturgie au fil de l'eau 2020/2021 »
  - Projet porté par Madame PICHOT ayant pour objectifs la connaissance des voies d'orientation et de la fabrication de coque plastique.

### Adoption à l'unanimité.

e) Convention Devoirs faits avec l'association Multicité : 1300.00 allouées pour 60 heures de devoirs faits complémentaires.

Adoption à l'unanimité.

# V. <u>Devoirs faits - remédiations</u> 6 eme - IMP

- HSE allouées pour 2020/2021 :
- Devoirs faits: 386 HSE 317.5 = Reste 68.5 services faits à déclarer en janvier et février 2021.
- Remédiation : 54 HSE (suite aux tests des 6èmes).

Soit un total de 440 HSE à déclarer pour le 9/11/2020.

Soulte due par les enseignants suite au confinement : 128.5 en partie utilisées pour du soutien ou de la remédiation.

IMP statutaires: 3.5

Complément accordé : 1.5 pour l'instant non utilisées.

Adoption à la majorité, 2 abstentions.

# VI. Sorties, voyages pédagogiques, journée des arts.

Nous attendons vos propositions qui seront à examiner au coup par coup compte tenu des conditions sanitaires du moment.

Principe: <u>Voyages pédagogiques (dates du 22 au 27 mars 2021)</u>: autorisation du Préfet du DASEN que cela soit en France (cluster) ou à l'étranger (accord du Recteur); jauge maximale: 1 classe ou un bus, tracing obligatoire, masques et gestes barrières obligatoires (1 cas déclaré positif peut entraîner le retour de tous).

<u>Sorties pédagogiques</u>: autorisation de celui qui accueille en fonction de la jauge réglementaire, masques et gestes barrières obligatoires (pas de mélange de classe). Eviter des sorties sur des périodes difficiles (zone rouge- cluster) entraînant des contacts (transport) ou l'usage du lieu d'accueil non conforme au protocole sanitaire.

Monsieur l'Intendant reprécise les conditions de réception et d'utilisation des acomptes versés par les familles. Portes ouvertes le 13 février 2021.

Journée des arts prévue le jeudi 22 avril 2021 (expositions, mise en valeur de tous les travaux artistiques et culturels effectués depuis le début de l'année par les élèves de la cité scolaire).

### VII. Questions diverses.

Réponse aux questions de Monsieur DOIZY :

Communication de l'établissement en direction des familles : des délégués de parents émettent le vœu que la communication de l'établissement en direction des familles soit plus lisible et plus étoffée, que les SMS soient identifiés (signés) et que les messages soient adressés via la messagerie NEO.

Ex: document envoyé ces jours-ci aux parents pour les informer du protocole et de l'attitude face à l'hommage rendu à Samuel PATY.

Ex: document envoyé pour modification d'emploi du temps à compter du 09/11/2020 et SMS.

Monsieur le Principal répond favorablement à cette demande.

Correction de la préface du carnet de liaison 2021/2022. Un délégué de parent signale une faute dans l'introduction et suggère qu'elle soit corrigée pour la prochaine rentrée. Monsieur le Principal indique qu'il serait d'ailleurs judicieux de réécrire cette introduction un peu « vieillotte »; réflexion à mener en conseil pédagogique.

### Réponse à la question de Monsieur BUIS :

- Soucis avec une classe de 3<sup>ème</sup>: Des parents ont saisi Monsieur le Principal sur des faits de brutalité entre élèves dans une classe de 3<sup>ème</sup>. Monsieur le Principal déclare que des mesures vont rapidement être prises. L'administration avec l'aide de la vie scolaire et du professeur principal de 3<sup>ème</sup>2 s'est à nouveau saisi du problème d'indiscipline et prendra toutes les mesures nécessaires (commission éducative) à mettre en place.
- Hommage à Samuel PATY: Après le respect d'une minute de silence, mise en place d'un travail pédagogique sur les valeurs de la République. M. Doisy aurait souhaité évoquer cette disposition dès l'ouverture du CA.
- > Protocole sanitaire et fonctionnement :

Monsieur le Principal explique que les autorités administratives ont demandé aux établissements de renforcer le protocole sanitaire. Il rappelle que l'organisation est opérationnelle en ce qui concerne le nettoyage et la désinfection, les gestes barrières et le port du masque. De même, il rappelle qu'il existe une présence renforcée du gel hydroalcoolique dans chaque classe. Cependant, des progrès sont à réaliser concernant l'aération des locaux et l'accueil à la restauration scolaire.

A partir du 9 novembre 2020, chaque classe se verra attribuer une salle, celle de leur professeur (e) principal (e). Les élèves seront répartis selon un plan de salle fixe. Les entrées et sorties dans l'établissement des élèves seront limitées. Un sens de circulation dans les couloirs et les étages sera établi. A la cantine, seuls 2 élèves par table de 4 pourront déjeuner.

Les récréations pourraient être décalées.

Des délégués enseignants demandent des clarifications quant au matériel. :

Chaque enseignant devra apporter son matériel (ordinateur portable, feutres, craies, etc.).

Les matières nécessitant du matériel spécifique continueront à disposer de classes spécifiques et dédiées.

Interrogation sur les enceintes pour les cours de langue.

Rappel: Brassage, nettoyage et désinfection, gestes barrières, masque, aération des locaux, tracing, lavage des mains, accès à la restauration scolaire.

## Pour respecter le protocole sanitaire :

- Une salle par classe pour éviter le brassage.
- ✓ Un sens de circulation unique entrée A sortie B
- ✓ Restauration scolaire allégée.
- ✓ Une seule entrée et sortie dans la journée.
- Des délégués de parents demandent des précisions sur l'application du protocole en EPS et sur le maintien de l'ouverture du CDI.

Les activités en EPS seront adaptées, une pochette est demandée aux familles afin d'y ranger le masque lorsque ce dernier devra être ôté. Du gel hydroalcoolique est également disponible au Gymnase. Quant au CDI, celui-ci devrait rester en libre accès.

De très nombreuses questions d'ordre matériel auxquelles la direction répond que nous sommes dans un fonctionnement habituel. Nous ferons l'état des salles (matériels manquants) avant le 9 novembre 2020 afin de satisfaire au mieux quelques doléances (une communication 14 en précisera la teneur).

> Prochorientation : stage des 3<sup>ème</sup> devenus facultatifs ?

D

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance

Bertrand BUIS

Le Président de séance Jacques TABARY